



# PROTOCOLE DE PRET

## 1) Prise de contact par mail

- ✓ Présenter le projet
- ✓ Transmettre les mensurations de l'Handi (taille/poids), cela servira à l'équipe de la Marsalette d'apporter une Marsalette pré réglée le jour de l'essai.

Le poids maximal autorisé pour l'athlète Handi est de 75 Kgs (pour des raisons de contraintes mécaniques)

- ✓ Communiquer la constitution de l'équipage (complet ou pas, donner le nombre de personnes au final)
- ✓ Informer du choix de l'évènement (Nom et date)

Laisser un numéro de portable afin d'être rappelé rapidement. Les certificats médicaux valides pour tout l'équipage seront demandés pour le prêt de la Marsalette (Pour l'handi, un certificat d'aptitude par le médecin suffira).

→ Le bureau de la Marsalette donnera une réponse de principe à l'issu de cette étape et donnera les conditions de prêts)

## 2) Rencontre avec l'équipage, Réglages et Essai

- ✓ Rencontre avec TOUT l'équipage
- ✓ Réglages finaux de la Marsalette
- ✓ Essai de roulage et consignes à respecter dans l'utilisation de la Marsalette.

→ Validation du projet le jour de l'essai par le ou les membres de la Marsalette présent(s)

Signature d'une attestation de droit à l'image pour que la Marsalette communique sur l'essai et l'évènement.

## 3) Mise en place du prêt

- ✓ Signature du formulaire de l'état des lieux de sortie de la Marsalette avec rappel des conditions de prêt.

## 4) Restitution, Etat des lieux de retour de la Marsalette Lavée.